

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018.

Présents : Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Patrice FORTUNE, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Geoffroy CHALVET, Mr Jérôme RAMEL, Mme Karine SAINT-ETIENNE, Mr Olivier VALDEVIT, Mr Pierre BRUN, Mme Anny LE GAL. Excusés : Mr Joseph-Marie CLEMENT qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD, Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE. Absente : Mme Coralie BERBERIAN, Mme Yannick DUPLAN.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00

Comptes Administratifs 2017

Pour cette délibération, Mme Geneviève COSTE quitte l'assemblée, Mr Michel SIMONOT, 1er adjoint, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2017 qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal

Section d'investissement : Elle présente un déficit de - 105 049,69 €

Section de fonctionnement : Elle présente un excédent de + 267 864,50 €

Budget Assainissement

Section d'investissement : Elle présente un excédent de + 24 530,47 €

Section d'exploitation : Elle présente un déficit de - 90 305,72 €

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget Principal et budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Geneviève COSTE, déclare que les Comptes de Gestion du budget principal et du budget assainissement ont été dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, Ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs, il sont adoptés à l'unanimité.

Budget Principal - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A l'unanimité, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE 2016	SOLDE D'EXECUTION CUMULE	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT
INVESTISSEMENT	22 312,75 €	-105 049,69 €	-272 683,00 €	377 732,69 €
FONCTIONNEMENT	267 864,50 €	493 091,16 €		

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Couverture besoin de financement SI (1068)	377 732,69 €
Report excédent de fonctionnement (002)	115 358,47 €

Report déficit d'investissement (001)	-105 049,69
---------------------------------------	-------------

Budget Assainissement – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 qui présente un déficit de fonctionnement de - 90 305,72 €
et un excédent d'investissement de 24 530,47 €.

Section d'exploitation dépenses (002)	– 130 909,77 € (déficit cumulé)
Section d'investissement recettes (001)	24 530,47 €

Association « Sian de Boisson » : Subvention 2018

Mr Philippe BLANCHARD ne prend pas part au vote

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de fonctionnement de 400.00 € de l'association « Sian de Boisson » pour l'année 2018 et lui demande de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

Association « La Chapelle d'Arlinde » : Subvention 2018

Madame Geneviève COSTE ne prend pas part au vote.

Monsieur Michel SIMONOT prend la présidence et présente à l'assemblée la demande de subvention de fonctionnement de 400.00 € de l'association « La Chapelle d'Arlinde » pour l'année 2018 et lui demande de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

Centre de Développement Culturel : Subvention 2018

Monsieur Michel SIMONOT ne prend pas part au vote

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande du Centre de Développement Culturel qui sollicite une subvention d'un montant de 23 500 € pour l'année 2018 afin de les aider à financer le « Festival Talents en Région ». Elle lui demande de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Développement Culturel.

« Olympique Allègre-les-Fumades » : Subvention 2018

Monsieur Patrice FORTUNE ne prend pas part au vote.

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de fonctionnement de 400.00 € de l'association « Olympique Allègre-les-Fumades » pour l'année 2018 et lui demande de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

SIRP : Participation 2018

Madame le Maire informe l'assemblée que la participation de la commune au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique s'élève à 80 000 euros pour l'année 2018. Elle lui demande de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

SIVU « Pôle Santé Bien-être » : Participation 2018

Madame le Maire informe l'assemblée que la participation de la commune au SIVU Pôle Santé Bien Etre Ales-Les Fumades s'élève à 270 000 euros pour l'année 2018. Elle lui demande de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

Vote des autres subventions

Madame le Maire présente à l'assemblée les demandes de subvention de fonctionnement des autres associations de la commune pour l'année 2018. Elle précise que la subvention sera ver-

sée uniquement aux associations qui auront présenté leur budget prévisionnel 2018 et les comptes 2017. Accepté à l'unanimité.

Budget principal 2018

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement recettes et dépenses : 870 517,16 €

Section de fonctionnement recettes et dépenses : 1 342 314,43 €

Adopté à l'unanimité.

Budget assainissement 2018

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement recettes et dépenses : 198 697,32 €

Section de fonctionnement recettes et dépenses : 249 682,32 €

Adopté à l'unanimité.

Convention Filiéris

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la Société Filiéris a été sollicitée par un collectif des Maires de dix communes situées à proximité du Mont Bouquet, afin d'installer un centre de santé à Salindres et dans un second temps, une consultation secondaire à Allègre-les-Fumades. Ce centre de santé entraînant des coûts, il est demandé à la commune de s'engager à verser à Filiéris une dotation de 5 euros par habitant, durant la première année. Cette somme s'élèverait à 4 320 € pour l'année 2018. Elle lui demande de bien vouloir se prononcer. Adopté à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Filiéris.

Centre de Développement culturel : convention

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention pour l'année 2017 et l'année 2018 à convenir entre la commune et l'association « Le Centre de Développement Culturel ». Elle rappelle aux membres présents que cette convention a pour but de définir les objectifs de cette association et les frais d'entretien et de maintenance des locaux mis à sa disposition à la charge de la commune. Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Adopté à l'unanimité.

Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de développement de la station thermale des Fumades. Elle propose aux membres présents de renouveler le mandat spécial à Monsieur Pierre BRUN pour cette mission pour une durée de un an, à compter du mois d'avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

SMEG - Renforcement Poste "ROMAINE" Tr N°2

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Renforcement Poste "ROMAINE" Tr N°2**. Ce projet s'élève à **41 000,00 € HT** soit **49 200,00 € TTC**. L'Etat Financier Estimatif s'élèvera approximativement à **0,00 €**. La commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **3 338,27 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie. Adopté à l'unanimité,

SMEG - Génie Civil du réseau téléphonique - Romaine Tr 2 - coord avec 18-REN-12

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Génie Civil du réseau téléphonique - Romaine Tr 2 - coord avec 18-REN-12**. Ce projet s'élève à **13 000,00 € HT** soit **15 600,00 € TTC**. La commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui

s'élèvent approximativement à **524,21 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie. Adopté à l'unanimité.

Eclairage public coord avec 18REN12 Poste Romaine Tr 2

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Eclairage public coord avec 18REN12 Poste Romaine Tr 2**. Ce projet s'élève à **12 000,00 € HT** soit **14 400,00 € TTC**. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas programmer ces travaux et souhaite les remettre à plus tard, car cette portion de route ne possède pas de trottoir pour la sécurité des usagers.

Autorisation de signature pour document d'urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va être intéressée à titre personnel par des travaux qu'elle souhaite réaliser. Pour cela, elle va déposer une déclaration préalable de travaux. Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. Madame le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Madame le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'elle est intéressée personnellement. Mr Fortuné Patrice est désigné à l'unanimité pour prendre une décision sur la délivrance de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Changement de nom d'une rue : Madame le Maire rappelle que la commune possède deux rues qui portent le même nom, à savoir « rue principale ». Pour les différencier, il serait judicieux de renommer une de ces rues. Chaque conseiller est invité à réfléchir et à faire des propositions lors du prochain conseil municipal.